

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**

THERMOCOMPACT



initée par



Présentée par Kepler Cheuvreux



COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION

PRIX DE L'OFFRE : 45,20 euros par action Thermocompact

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de Bourse

Le présent communiqué établi par THERMO TECHNOLOGIES est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 1° et 2° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où, à la clôture de la présente offre publique, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs titres à l'offre publique ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Thermocompact, THERMO TECHNOLOGIES envisage de procéder, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de cette offre publique, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, à une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions non apportées à l'offre publique moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre, soit 45,20 euros par action Thermocompact.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 14 novembre 2017, apposé le visa n° 17-589 en date du 14 novembre 2017 sur la note d'information établie par THERMO TECHNOLOGIES relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par cette dernière et visant les actions de Thermocompact au prix de 45,20 euros par action (l'« Offre »).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

La note d'information visée par l'AMF est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de THERMO TECHNOLOGIES (<http://thermo-technologies.com/fr>) / Thermocompact (www.thermocompact.com). Elle peut être obtenue sans frais auprès de Kepler Cheuvreux, 112 avenue Kléber 75116 Paris, France.

Le cabinet D'hoir Beaufre Associés est intervenu en tant que conseil juridique sur l'opération.

CONTACT

THERMO TECHNOLOGIES
Gilles Mollard
gmollard@thermocompact.com

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les autres pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.